Les Boers résistent avec acharnement ; mais ils finiront par en être grièvement.

Les Anglais occupent des positions étendues au Sud et à l'Est dominant la ville.

— Londres, 3 janvier.

Les journaux du soir publient la dépêche suivante :

« Stormstroom, 3 janvier

» Les Boers ont attaqué Molteno ce matin.

» Le combat continue. »

Prise d'un camp boer près de Belmont

Nous recevons la dépêche suivante relative à la capture d'un camp boer, près de Belmont, par le colonel Pilcher. Ce camp, qui était occupé par des Afrikanders rebelles. L'arrivée inaccusée de renforts permet aux Anglais de faire, dans la colonie du Cap, des grosses opérations de police, pour que l'ordre s'observe dans le pays en arrière des armées qui font face aux principaux ennemis.

Douglas, le 2 janvier.

Hier soir, après la capture du camp boer qui était occupé principalement par des sujets anglais, qui, à l'arrivée du commando de l'Etat libre, avaient fait cause commune avec les Boers, la colonne anglaise campa à Deverfontein ; une compagnie fut laissée à la garde du camp boer, elle emportait en outre toutes les tentes des Boers et les wagons de Douglas.

A dix heures du matin, la colonne anglaise se mit en marche pour Douglas. A midi, des indigènes silencieux que la ville était inoccupée, et l'Union Pilcher avait enlevé toutes les au laudrout de Douglas une lettre l'informant de son intention de marcher sur la ville, les menaçant d'un juste châtiment. Il jouait que ceux qui se cendraient seraient remis entre les mains des autorités civiles.

Après une heure de l'après-midi, la colonne anglaise pénétrait dans la ville au milieu des acclamations de la population anglaise. Le laudrout s'était enfui en hâte ; un soir avec les rebelles à cheval. Quant aux hommes non montés, ils s'étaient réfugiés dans le voisinage.

Le pavillon anglais a été hissé sur la ville par les indigènes loyaux et le pavillon boer a été amené dès l'arrivée de la colonne.

Des quantités de munitions, un grand nombre de lettres témoignant de l'organisation complète des districts qui été capturés. On procède en ce moment, à la destruction des munitions.

LA GRÈVE GÉNÉRALE dans la Loire

Réponse aux Compagnies

St-Etienne, 3 janvier. — A la lettre des Compagnies que nous avons publiée hier en *Dernière Heure*, les ouvriers répondent par une autre lettre très longue, dont voici les passages saillants :

Tout d'abord, les Compagnies prétendent que nous voulons supprimer le travail à la tâche ; c'est absolument faux.

Nous ne demandons pas en quoi la limitation de la journée de travail amène la suppression du système du travail à la tâche. L'expérience de la plupart des mines, au dehors du bassin de la Loire démontre que la détermination de la journée de travail avec un minimum de salaire est parfaitement compatible avec le maintien du travail à la tâche. Il suffit, pour cela, que l'ouvrier puisse trouver du travail à la tâche, accompli par lui dans les limites de la journée de travail, une rémunération au moins équivalente au travail minimum.

Les Compagnies disent que limiter la journée de travail, c'est réduire la production ; nous prétendons, nous, que, quand l'ouvrier a travaillé neuf heures à la mine, de six heures du matin à trois heures du soir, il a épuisé sa force productrice. Nous prétendons que, si les ouvriers sont obligés de rester trois nouvelles au delà de trois heures, c'est parce que leurs salaires seraient par eux organisées dans la mine, et, en déterminant la journée de travail, nous prétendons en diminuant gaspillage de force humaine qui n'ajoute rien à la production, mais qui encourage la routine et les procédés du travail les plus imparfaits.

Nous maintenons donc que la détermination de la journée de travail est la réforme nécessaire, urgente vers laquelle toutes les compagnies du bassin de la Loire doivent tire tumes de s'acheminer rapidement dans l'intérêt de la production comme dans l'intérêt des ouvriers.

Nous voulons, surtout, deux points dans la réponse des Compagnies. Elles prennent l'engagement d'honneur qu'aucune combinaison de cette thèse, ne sera actuellement de la journée de travail, ne détruisant aux ouvriers, directement ou indirectement, le bénéfice de l'augmentation de salaire accordée. Elles prennent l'engagement d'honneur que cette augmentation de salaire restera acquise, définitivement.

Elles prennent l'engagement d'honneur que les ouvriers, les Compagnies ne se contentent pas des engagements d'honneur pris par les ouvriers du fourrier toute la somme de travail dont ils sont capables.

Il faut un moyen de contrôle : le plus décisif encore serait que la journée de travail fût déterminée et que les heures contenues entre six heures du matin et trois heures du soir fussent aussi prescrites de toute extinction d'ouvriers. Pour cette raison aussi, la détermination de la journée de travail est une nécessité. Les Compagnies consentent enfin que la demande que le remède des ouvriers à trois heures soit examinée, elles consent de prétendre que ce qui touche à l'organisation du travail relève de leur seule volonté. Mais l'enquête qu'elles proposent est trop vaguement indiquée pour offrir les garanties nécessaires.

Les Compagnies disent que les ingénieurs de l'Etat se prononcent après avoir consulté les intérêts des Compagnies et les conditions du travail. Qui mieux qualité de parler au nom des intérêts ? Les Compagnies ne le disent pas ; il importe de préciser et d'assurer aux ouvriers la part de voix délibérative dans leur cause.

Le comité fédéral demande, au nom des ouvriers, mineurs, qu'il soit convoqué, dans un délai maximum de dix jours après la reprise du travail, une enquête contradictoire sur les causes qui prolongent au delà de trois heures de soir la journée de beaucoup d'ouvriers.

Le comité fédéral demande que les ouvriers, dans chaque puits, désignent eux d'entre eux au suffrage universel ; et, au scrutin secret, des délégués ouvriers supplémentaires, avec des délégués des Compagnies, l'état de la mine, l'organisation du travail, l'outillage, et recherchement les moyens de faire cesser à trois heures, pour tous les ouvriers, la journée de travail.

Et sur le désaccord, en tiers arbitre, désigné par le ministre des travaux publics, prononcerait.

A Blanzy

Les ouvriers des mines de houilles de Blanzy ont voté, hier soir, le principe de la grève, qui commencerait demain matin.

Cependant la Compagnie leur avait spontanément accordé une augmentation de salaires de 0 fr. 07 par tête de tête, et les ouvriers ne avoir abaissé de 25 0/0 les dividendes des actionnaires.

Les tisseurs

St-Etienne, 3 janvier. — Dans une réunion tenue ce matin, les tisseurs ont décidé de n'avoir recours à l'arbitrage et ils ont choisi comme arbitre M. Bonnet, député de Lyon.

A Montceau-les-Mines

Montceau-les-Mines, 3 janvier. — MM. Dubief et Gillet, députés, sont arrivés ce matin à Montceau-les-Mines. Ils ont rencontré M. Jaurès, le soir de M. de Jaly, préfet de Saône-et-Loire, qui a été à Paris avec le président du comité de la chambre actuelle. On considère la grève comme devant se prolonger.

Un certain nombre d'ouvriers ont fait connaître leur vote au syndicat leur intention de reprendre le travail, mais ils ont répondu que l'avis des mineurs et de l'électricité pourrait être pris en considération, si le projet.

Il paraît que la direction fait appel au personnel des ouvriers, mineurs et pour assurer le service des machines et des ventilateurs.

Le mouvement d'autre part que M. de Dampierre, député est expédié à Paris.

La catastrophe de Juvisy

Corbeil, 3 janvier. — Le tribunal correctionnel de Corbeil, présidé par M. Colbereau, vient de rendre son jugement dans l'affaire de la catastrophe de Juvisy.

Le sous-chef de gare, Delaire et l'aiguilleur Deroulet, de la gare de Juvisy, sont condamnés chacun à un an de prison et cent fr. d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Le jugement déclare en outre la Compagnie d'Orléans civilement responsable.

UN ADJUDANT VITRIOLÉ

Jeune fille débauchée — Le vitriol vengeur

Grenoble, 3 janvier. — Un adjudant du 30e bataillon de chasseur, alpins, nommé B... âgé de 35 ans, avait, il y a plusieurs années, débauché une jeune fille, Mlle Marie-Jeanne Meynne.

De leur relations était né un enfant qui avait succombé et, il y a quelques mois, le sous-officier avait commencé à ne plus marcher ses visites, puis avait complètement cessé de voir sa maîtresse.

Il avait fait connaissance d'une autre jeune fille et le mariage fixé au 6 janvier.

Ayant appris la nouvelle de cette union, la maîtresse abandonnée se munit d'une fiole de vitriol et pénétra dans la quartier où demeurait l'adjudant. — S'étant glissée jusqu'à sa chambre, elle lui lança au visage le liquide corrosif.

Le sous-officier, grièvement brûlé fut secouru à l'hôpital ; quant à la jeune femme qui était parvenue à regagner son domicile, elle a été arrêtée et consignée à la disposition de la justice.

Horrible attentat

Bône, 3 janvier. — Un attentat monstrueux a été commis, la nuit dernière, rue Bugeaud, à Bône.

Une bande d'individus mal famés, au nombre d'une douzaine environ, rencontrèrent au bras de son mari une jeune femme en état de grossesse, qui venait de passer la nuit du Nouvel An chez des amis.

Trois de ces individus se jetèrent sur le mari, le terrassèrent et le maintinrent à terre, tandis que les autres saisissaient la jeune femme. Le coup de main accompli, les trois individus s'enfuirent et rejoignirent leurs camarades à un endroit sans doute convenu d'avance, au champ des manœuvres, derrière les remparts.

Les misérables dépouillèrent la jeune femme de tous ses vêtements et lui firent subir, à tour de rôle les derniers outrages, la laissant nue et inanimée sur le sol.

Nouvelles Étrangères

Religieuse sous les verrous

Rome, 3 janvier. — La police de Rome vient d'arrêter une aventurière d'une nature et d'une audace peu communes. On en jugera par les faits.

Il y a deux ans, une belle jeune fille, brune et élégante, se présentait, pour y être admise, au couvent des Dominicaines déchaussées, rue Milazzo, à Rome. Elle était accompagnée d'une autre demoiselle, aux manières également distinguées. Elle se faisait appeler, de **Boulogne-sur-Mer**, née de parents anglais.

La première se fit inscrire sous le nom de Thérèse Dodd Massei.

Les deux saintes entrèrent environ en un au monastère. Thérèse se lia d'amitié avec une institutrice de la maison, nommée Angelina Benedetti ; elle la gagna à sa cause, et, en fin, la princesse Elisabeth-Sophie de Bavière, parente de la famille impériale d'Autriche, et que, pour se soustraire aux obsessions de son cousin, l'archiduc François-Ferdinand, en dominant gaillarde de force hanteur qui n'ajoute rien à la production, mais qui encourage la routine et les procédés du travail les plus imparfaits.

Nous maintenons donc que la détermination de la journée de travail est la réforme nécessaire, urgente vers laquelle toutes les compagnies du bassin de la Loire doivent tire tumes de s'acheminer rapidement dans l'intérêt de la production comme dans l'intérêt des ouvriers.

Nous voulons, surtout, deux points dans la réponse des Compagnies. Elles prennent l'engagement d'honneur qu'aucune combinaison de cette thèse, ne sera actuellement de la journée de travail, ne détruisant aux ouvriers, directement ou indirectement, le bénéfice de l'augmentation de salaire accordée. Elles prennent l'engagement d'honneur que cette augmentation de salaire restera acquise, définitivement.

Elles prennent l'engagement d'honneur que les ouvriers, les Compagnies ne se contentent pas des engagements d'honneur pris par les ouvriers du fourrier toute la somme de travail dont ils sont capables.

Il faut un moyen de contrôle : le plus décisif encore serait que la journée de travail fût déterminée et que les heures contenues entre six heures du matin et trois heures du soir fussent aussi prescrites de toute extinction d'ouvriers. Pour cette raison aussi, la détermination de la journée de travail est une nécessité. Les Compagnies consentent enfin que la demande que le remède des ouvriers à trois heures soit examinée, elles consent de prétendre que ce qui touche à l'organisation du travail relève de leur seule volonté. Mais l'enquête qu'elles proposent est trop vaguement indiquée pour offrir les garanties nécessaires.

Les Compagnies disent que les ingénieurs de l'Etat se prononcerait après avoir consulté les intérêts des Compagnies et les conditions du travail. Qui mieux qualité de parler au nom des intérêts ? Les Compagnies ne le disent pas ; il importe de préciser et d'assurer aux ouvriers la part de voix délibérative dans leur cause.

Le comité fédéral demande, au nom des ouvriers, mineurs, qu'il soit convoqué, dans un délai maximum de dix jours après la reprise du travail, une enquête contradictoire sur les causes qui prolongent au delà de trois heures de soir la journée de beaucoup d'ouvriers.

Le comité fédéral demande que les ouvriers, dans chaque puits, désignent eux d'entre eux au suffrage universel ; et, au scrutin secret, des délégués ouvriers supplémentaires, avec des délégués des Compagnies, l'état de la mine, l'organisation du travail, l'outillage, et recherchement les moyens de faire cesser à trois heures, pour tous les ouvriers, la journée de travail.

Et sur le désaccord, en tiers arbitre, désigné par le ministre des travaux publics, prononcerait.

A Blanzy

Les ouvriers des mines de houilles de Blanzy ont voté, hier soir, le principe de la grève, qui commencerait demain matin.

Cependant la Compagnie leur avait spontanément accordé une augmentation de salaires de 0 fr. 07 par tête de tête, et les ouvriers ne avoir abaissé de 25 0/0 les dividendes des actionnaires.

Les tisseurs

St-Etienne, 3 janvier. — Dans une réunion tenue ce matin, les tisseurs ont décidé de n'avoir recours à l'arbitrage et ils ont choisi comme arbitre M. Bonnet, député de Lyon.

A Montceau-les-Mines

Montceau-les-Mines, 3 janvier. — MM. Dubief et Gillet, députés, sont arrivés ce matin à Montceau-les-Mines. Ils ont rencontré M. Jaurès, le soir de M. de Jaly, préfet de Saône-et-Loire, qui a été à Paris avec le président du comité de la chambre actuelle. On considère la grève comme devant se prolonger.

Un certain nombre d'ouvriers ont fait connaître leur vote au syndicat leur intention de reprendre le travail, mais ils ont répondu que l'avis des mineurs et de l'électricité pourrait être pris en considération, si le projet.

Il paraît que la direction fait appel au personnel des ouvriers, mineurs et pour assurer le service des machines et des ventilateurs.

Le mouvement d'autre part que M. de Dampierre, député est expédié à Paris.

L'Exécution d'une femme en Allemagne

Vienne, 3 janvier. — L'exécution de Jeliemne Hammel, condamnée à la peine capitale, pour avoir causé la mort de son enfant en lui jetant de l'acide sulfurique dans les yeux, a lieu, hier, dans la cour du palais de justice.

Environ trente personnes, reporters, fonctionnaires et médecins, étaient présentes.

Après une nuit très agitée, la condamnée a reçu les dernières consolations de la religion. Elle n'a cessé de protester de son innocence et d'accuser son mari de crime. Jusqu'au dernier moment, elle a espéré que sa peine serait commuée. Elle a quitté sa cellule, accompagnée d'un prêtre et d'un gardien, et jusqu'au pied de l'échafaud, elle n'a cessé de répéter qu'elle était innocente.

La mort a été instantanée.

Dernière Heure

LA GUERRE entre l'Angleterre & le Transvaal

La situation au sud et à l'Ouest

Londres, 3 janvier. — Le War Office publie une dépêche officielle du Cap en date d'hier annonçant que la position du général French est la même que la veille. Le général French ait que si on lui envoie quelques renforts, il pourra déloger l'ennemi de Colesberg.

De cette dépêche on infère que le général French s'est peut-être emparé de Colesberg-Junction, mais il n'a pas encore pu prendre la ville.

Le général Methuen annonce que sa brigade de cavalerie a pu se mettre en rapport avec la colonne volante du colonel Picher aux environs de Douglas.

La position du général Gatacre n'a subi aucun changement.

Ce général télégraphie que sept de ses hommes ont disparu.

Londres, 3 janvier. — Le *Times* publie dans une 2e édition la dépêche suivante :

Nouwport, 2 janvier. — L'artillerie anglaise a continué de bombarder lundi la forte position boère de Colesberg.

Les Anglais occupent une colline commandant le pont et la route.

Le général French a reçu aujourd'hui des renforts d'infanterie.

Londres, 3 janvier. — Une dépêche de Capetown annonce que les trains de siège demandés par le général Buller sont maintenant arrivés à destination et mis en position.

Dans les cercles militaires, on pense que les mouvements agressifs du général French sont destinés à diminuer la pression des forces des boers sur la Tugela, en forçant le général Joubert à envoyer du monde au sud de l'Orange.

Le journée s'est passée à Londres et dans toute l'Angleterre dans l'attente anxieuse de nouvelles d'une bataille décisive et victorieuse à Colenso.

A LADYSMITH

La *Westminster Gazette* publie la dépêche suivante en date de ce matin :

Pietermaritzburg, 3 janvier, 40 heures matin. — Reçu les nouvelles suivantes par héliographie de Ladysmith :

Le bombardement de la place continue et augmente d'intensité depuis huit jours. Le feu des Boers ne nous a pas, toutefois, causé de grandes pertes. Nous avons toute confiance de pouvoir tenir bon jusqu'à l'arrivée de l'armée de secours. La mortalité, par suite des fièvres et de dysenterie, n'est pas élevée.

Chronique Régionale

Les scrutins de la Haute-Cour

Voici quelle serait d'après l'*Eclair*, à qui nous laissons la responsabilité de cette information, la répartition des votes des sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais dans les affaires de grand. A la Haute-Cour et la culpabilité de MM. Buffet, Godefroy, de Sabran, de Ramel et de Vaux.

1. Buffet est il coupable. — MM. Cleys, Depreux, Girard, Maxime Lecomte, Trystram, Déprez, Huguet et Ringot ont voté *oui*.

MM. Dubois, Gery-Legrand, Bouillez, Viseur ont voté *non*.

2. Godefroy est-il coupable. — MM. Depreux, Girard, Maxime Lecomte, Huguet ont voté *oui*.

MM. Dubois, Claeys, Gery-Legrand, Bouillez, Viseur ont voté *non*.

MM. Trystram, Déprez et Ringot se sont *abstenus*.

3. Le Sabran est-il coupable ? M. Girard a voté *oui*.

MM. Depreux, Claeys, Trystram, Dubois, Gery Legrand, Bouillez, Viseur, Déprez, Huguet, Ringot ont voté *non*.

M. M. Maxime Lecomte s'est *abstenu*.

4. De Ramel est il coupable ? MM Girard et Lecomte ont voté *oui*.

MM. Claeys, Gery-Legrand, Viseur, Bouillez ont voté *non*.

MM. Depreux, Dubois, Déprez, Huguet, Ringot se sont *abstenus*.

5. De Vaux est-il coupable ? MM. Depreux, Dubois, Girard, Lecomte, Trystram, Huguet et Ringot ont voté *oui*.

MM. Claeys, Gery-Legrand, Bouillez, Viseur ont voté *non*.

M. Dépreu s'est *abstenu*.

La réforme de l'impôt des boissons et la région du Nord

M. Cuillaux a déposé le 14 novembre dernier un projet de réforme de l'impôt des boissons. C'est au moins le 100e que les pouvoirs publics ont à *examiner depuis la loi de 1816*.

Les partisans de la réforme dont il est question s'agitent vainement depuis 1820, date du premier projet de l'espèce. En demandant l'abolition de l'exercice, ils ont, en effet, obtenu ce qui ont eu surtout en vue la transformation du *mode de perception de l'impôt* dont le caractère inquisitorial et vexatoire est contraire à nos mœurs, les autorisant à tout pour objectif que de déplacer l'impôt lui même.

Le Ministère des finances mû par le désir de réunir définitivement la question a voulu donner satisfaction aux uns et aux autres.

Malheureusement, ce sont les populations de la région du Nord qui seraient destinées à payer de plus à faire les frais de la réforme.

Le projet ministériel comporte en effet un dégrèvement au profit des régions suivantes :

Dégrèvement total	112.976.663 fr. »
Dégrèvement partiel	13.710.000 »
Total	125.986.663 fr. »

Or, pour couvrir ces dégrèvements, le produit de l'alcool est porté de 156 25 à 220 fr., soit une augmentation sur le rendement du droit de consommation de

La réglementation du privilège des bouilleurs de cru doit donner	90.267.442 fr. »
L'impôt sur la circulation des vendanges	3.000.000 »
L'augmentation des licences	4.000.000 »
L'augmentation du droit sur le sucre de vendange	22.000.000 »
Total	120.067.442 fr. »

Il résulte de cet exposé que :

Les pays vinicoles vont profiter d'un dégrèvement net de 108 millions déduction faite du droit de circulation sur les vendanges et du dégrèvement proportionnel des bouilleurs de privilège des bouilleurs de cru tandis que le Nord de la France ne bénéficiera que d'une partie du dégrèvement des bières soit au plus à 9 millions.

Ce qui nous intéresse le plus c'est que les moins-values résultant de la suppression des droits de circulation et d'entrée ne seront pas compensées par le relèvement d'impôts qui frappent déjà très lourdement notre région. En élevant le prix de l'alcool à 220 fr. l'hectolitre M. Cuillaux escompte un plus value de 99.267.442 fr.

Mais qui paiera la carte.

Ce sont précisément les départements non vinicoles c'est-à-dire le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Aisne et quelques autres qui ne profiteront que d'un dégrèvement négligeable et qui seront obligés de faire les frais de l'alcool et de l'impôt. Leurs charges s'accroîtront de ce fait *de 66 millions*.

Ces quatre départements subiront en effet une même proportion dans l'incidence de l'impôt : d'où nouvelles charges de 14 millions et demi au moins.

Si nous ajoutons que l'augmentation du droit, de 24 à 40 fr., sur le sucre de vendange aura nécessairement pour conséquence la suppression presque totale de la sucrerie indigène et l'industrie sucrière, nous pouvons estimer à 81 millions sur 112 la part contributive des départements du Nord de la France dans le dégrèvement des vins et des alcools.

C'est beaucoup trop pour nos populations ouvrières qui supporteront en définitive ce surcroît d'impôt.

Ce projet de réforme fait peser sur une seule catégorie de contribuables, les moins fortunés d'ailleurs, et appartenant à une région unique, le Nord, les avantages consentis accordés aux viticulteurs déjà favorisés récemment par la loi sur les raisins secs et dont le commerce est redevenu prospère.

N'est-il pas été de la plus élémentaire équité, en échange des dégrèvements affectés aux populations méridionales, de faire au moins profiter aux alcools d'industrie du dégrèvement de l'impôt de 3 fr. perçu par hectolitre d'alcool dénaturé ?

Il suffirait pour équilibrer le projet dont nous nous occupons de faire subir quelques sacrifices aux bouilleurs de cru que la somme dérisoire de trois millions.

C'était simple. Mais il fallait vouloir y penser.

La chope.

Mouvement judiciaire

Est nommé conseiller à la cour de Douai M. Lewelle, président du tribunal de Cambrai, en remplacement de M. Delabe, admis à la retraite et nommé conseiller honoraire.

Est nommé président du tribunal de Cambrai, M. Moreau, *procureur de la République près le* même siège.

Sont nommés procureurs de la République : à Cambrai, M. Lichy, procureur à Bourges — à Nort, M. Testard, procureur à St-Omer — à St-Omer, M. Mouron, procureur à Montmédy — à *Montreuil*, M. *Proteau, substitut à Cambrai*.

Sont nommés substituts : à Cambrai, M. Leclercq, commissaire à Hazebrouck — à Hazebrouck, M. Deranzart, juge suppléant à Avesnes.

L'industrie dans la région

Le *Bulletin officiel du Travail* donne les renseignements suivants sur la situation industrielle de notre ressort. Voici d'abord ceux publiés par les Chambres de commerce, associations patronales, etc.

Nord. — *Chambre de commerce de Roubaix.* — Pendant le premier semestre de 1899, le chômage mécanique pour amenblement (environ 125 ouvriers) a été moins ; quelques usines de teintures ont adjugé des filatures ou des tissages ; des établissements ont la production et la vente sont restées faibles, une quantité notable a été exportée. Le chômage pendant un semestre précédent, les chômages se sont atténués ; les difficultés rencontrées à l'exportation et à hausse monétaire ne se sont pas atténuées ; quelques tissus ont empêché une reprise plus marque du travail. Les tissages de coton ont aussi vu leur situation s'améliorer ; quelques usines ont repris du travail. Les salaires sont restés *inférieurs à ceux pratiqués avant cet été, bien occupés, sauf les filatures de coton qui ont chômé* ; quelques ouvriers ont pu sommes ; beaucoup de métiers et de broches sont restés sans emploi ; quelques ouvriers ont quitté la ville l'an dernier à la suite de chômage prolongé, maintenant la main-d'œuvre tendrait à être insuffisante par suite de la reprise du travail dans beaucoup de métiers.

Renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières :

Nord. — A Lille, chez les boulangers, un peu plus de 1 p. 0/0 de chômeurs, et seulement plus faible que l'an dernier pour les ouvriers syndiqués. Dans les lithographies, un peu moins de 2 0/0 de chômeurs et reprise avec 63 ouvriers par semaine ; la suite de permutations dans à un mouvement pressée dans une usine voisine, les salaires sont en hausse d'un cinquième. Chez les typographes, reprise du travail depuis le mois dernier et pas de chômeurs. Du même chez ceux de Valenciennes et de Cambrai, 2 p. 0/0 chez ceux de Douai, 4 p. 0/0 chez les ouvriers de l'industrie textile d'Armentières. Pas de signales, plus de chômeurs fréquentés vaches mêmes occupés que l'an dernier. Même situation chez ceux d'Avesnes-les-Aubertin, qui font 72 heures par semaine. Du même chez ceux de Maubeuge, ceux d'Houplines, de Rieux et de Villers-en-Cauchies. Chez les ouvriers sur tissus, de Wattrelos, journée de 11 heures et pas de chômeurs. Chez les ouvriers des fabriques de tapis-moquettes de Tourcoing, travail 60 heures par semaine et 5 p. 0/0 de chômeurs. Pas de signales et journée de 10 heures chez les charpentiers d'Armentières ; la durée du travail est diminuée de 1 heure par jour (50 au lieu de 60). Chez les tonneaux sur bois de Fâlleries, journée de 12 heures et pas de chômeurs.

Chez les métallurgistes de Maubeuge, pas de chômeurs. Chez les ouvriers sur métaux de Dunkerque ouvrage moins abondant que l'an dernier ; par suite de la diminution sensible des commandes du port, la journée habituelle est réduite de 2 heures pour 30 ouvriers. A Lille, les ouvriers sur métaux ouvrent des métaux, pas de chômeurs et ouvrage plus abondant que l'an dernier. Chez les marbriers en pendules de cheminée, le travail est satisfaisant ; à Dunkerque, chez les marbriers, tailleurs de pierre, journée de 8 heures, on compte un chômeur sur des syndiqués et 3 sur des non-syndiqués. Pas de signales chez ceux de Jeumont. Chez les peintres d'Armentières, journée de 8 heures, ouvrage très abondant qui a permis de prendre de nouveaux chômeurs. Chez ceux de Roubaix, 7 0/0 et même durée de travail. A St-Amand, une nouvelle fabrique est en construction. Chez les ouvriers de Dorignies, relativement du travail, journée de 9 heures et pas de chômeurs. Du même chez ceux de Douai, 2 p. 0/0 chômeurs. Du même chez les marbriers, tailleurs de pierre, journée de 8 heures, on compte un chômeur sur des syndiqués et 3 sur des non-syndiqués. Pas de signales chez ceux de Jeumont. Chez les peintres d'Armentières, journée de 8 heures, ouvrage très abondant qui a permis de prendre de nouveaux chômeurs. Chez ceux de Roubaix, 7 0/0 et même durée de travail. A St-Amand, une nouvelle fabrique est en construction. Chez les ouvriers de Dorignies, relativement du travail, journée de 9 heures et pas de chômeurs. Du même chez ceux de Douai, 2 p. 0/0 chômeurs. Du même chez les marbriers, journée de 8 heures ; travail 65 heures par semaine pour les verriers à bouteilles, 54 heures pour les verriers à vitres.

Pas-de-Calais. — A Calais, pas de chômeurs chez les peuvent de carton, chez lesquels la reprise du travail est annoncée depuis que l'an dernier et qui font 60 heures par semaine. A Arras, les typographes sont tous occupés, ils font de 50 à 70 heures par semaine. Du même chez les ouvriers du gaz, l'an et le mois dernier, grâce aux commandes pour l'Exposition et aux travaux de la ville, ouvrage assez bon et plus abondant que pour 10 à 30 ouvriers. A Calais, chez les ouvriers et employés de l'abattoirmont, commandes assez abondantes et plus d'un cent par suite de la saison défavorable et surtout par suite du ralentissement de l'industrie du tulle, principale industrie de la ville. A Boulogne-sur-Mer, travail toujours actif chez les ouvrières des fabriques de plumes métalliques. A Calais, un peu moins de 1 p. 0/0 de chômeurs chez les ouvriers sur métaux.

LES ARBRES DE NOËL

(*Suite*)

A TROISVILLES

A Troisvilles, commune du canton de Cateau, une petite fête scolaire, organisée par l'Institution des Sœurs a été offerte aux enfants de l'école dominicale à l'occasion de la fête de Noël. Les parents des élèves et leurs amis étaient introduits dans une immense salle décorée sobrement de guirlandes de sapins et de drapeaux offrant un coup d'œil magnifique quoique simple.

Dans le fond, un superbe sapin, décoré avec un goût exquis fascinait les regards de plus de 150 enfants, tendant leurs petites mains vers les oranges, les gâteaux et les jouets que des mains amies y avaient empoulés. La pièce, unique pour survoir le plaisir que tous ont eu à chanter *réciter avec* naturel et simplicité, des poésies de notre immortel Hugo ; des chœurs comique, interprétés avec grâce et naïveté ont fait rire aux larmes, tandis qu'un deux tait avec sentiment des choeurs simples mais harmonieux, bien nuancés par ces parent voix.

Les « Noëlles » venus « jouer » ont rapporté de magnans bonbons de 5 à 6 ans, qu'en un succès bien mérité. La musique municipale avait prêté son concours à cette belle fête dont elle rehaussait l'éclat ; les musiciens, tous enfants du pays, ont été vivement applaudis.

Nous adressons nos sincères félicitations à l'honorable institutrice qui avait organisé cette soirée à ses frais et à ses adjointes qui ont collaboré à cette fête de l'enfance.

Mission en Indo-Chine

L'ouvrage sur l'Indo-Chine, de notre collaborateur Lagrillère-Beaucienc, ne paraîtra que dans les derniers jours du mois, par suite du retard apporté dans l'exécution des dessins et des gravures.

Élections de délégués mineurs

Scrutin de ballottage du 31 décembre 1899

Mines d'Anzin

Fosse d'Hérin et d'Arenberg

Inscrits 450 — Votants 375

Délégués

Moreau Hilaire,	209	voix ELU
Parent Alfred,	165	»

Suppléants

Ledent Charles	210	voix ELU
Perlot Henri	165	»

Fosse Renard n° 1

Inscrits : 347 — Votants : 126

Délégués

Evin Adolphe	84	voix ELU
Lermusiaux Jules	41	»

Suppléants

Hendrick J.-B.	84	voix ELU
Cuvelier Joseph	41	»

Fosse Lambrecht

Inscrits : 433 — Votants : 365

Délégués

Dassonville Modeste	328	voix ELU
Guiot Louis	124	»

Suppléants

Lekeux Hippolyte	237	voix ELU
Nison Abraham	124	»

Fosse Amaury

Inscrits : 185 — Votants : 185

Délégués

Lorieux Alfred	48	voix ELU
Caulier Louis	39	»
Thionnet Léon	33	»
Capillon J. B.	25	»
Decout Arnould	25	»
Broulin Adrasie	17	»

Suppléants

Lannoy Joseph	50	voix ELU
Carlier Louis	40	»
Dussart Alfred	38	»
Legrand Louis	24	»
Legrand Adolphe	24	»
Dussart Edmond	13	»

LES GRÈVES

A ROUBAIX

La grève des trieurs de chez M. R. Motte, rue d'Avelghem, continue dans les mêmes conditions.

Tous les deux jours les grévistes se présentent à l'usine sans obtenir satisfaction.

A TOURCOING

A la filature Charles Tiberghien et fils, rue d'Alma

Hier matin, 58 rattacheurs de l'établissement C. Tiberghien et fils, rue d'Alma, se sont mis en grève, protestant contre le renvoi d'un de leurs camarades.

A une heure, le complément des rattacheurs, en tout 79 et 33 bâcleurs ont, à leur tour cessé le travail.

Le motif allégué par le patron pour congédier l'ouvrier est que ce dernier « coupait le fil au lieu de le casser. » Or, les ouvriers, dernière ce motif apparent, estiment qu'il y a en une autre qui consiste en ce fait que leur camarade avait quête au bénéfice des grévistes.

Au tissage Valentin-Flipo

Les tisserands de l'établissement Valentin-Flipo, place Lamartine, sont repris le travail ce matin aux anciennes conditions. 7 ouvriers ont été congédiés.

Au tissage Bayart-Parent

Et la grossière comédie cléricale continue. Quand la vellie, la machine a tourné à l'établissement de la rue Desurmont pour 4 ouvriers sur les 7 qui ont cru devoir se séparer de leurs camarades.

A 4 heures 1/2, les « quatre » sont sortis et de nombreux agents les ont escortés. Derrière, à distance *respectueuse*, marchaient les grévistes qui n'avaient en aucune peur de leur « Vendée » et de leur calme dont ils n'ont cessé de faire preuve depuis le début du conflit, ce que certaines doivent beaucoup regretter sans doute.

On sait que les heureux ne pouvoir sévir contre quelques ouvriers de façon à frapper les esprits et à déterminer une reprise du travail en terrorisant la masse.

Mais en dépit des provocations, les ouvriers ne se laisseront pas prendre aux pièges grossiers qu'on leur tend.

Hier, la *Croix* se plaignait de ce que la police n'était montrée trop débonnaire envers les grévistes.

Serait-ce pour lui compliquer que des agents se sont crus obligés hier de dressé quatre contraventions pour tapage injurieux ?

Un agent aurait dit aussi publiquement dans un cabaret de la rue du Moulin-Fagot « que les ouvriers n'avaient pas de cœur. » Que peut-ils bien signifier ces paroles.

Au tisserands de redoubler de vigilance Qu'ils évitent tout prétexte que l'on pourrait exploiter contre eux.

Qu'ils soient de plus en plus réservés et nous leur conseillons même de ne s'occuper en aucune façon des quelques renégats qui ont accepté de jouer un pitoyable rôle dans la grève actuelle.

Si MM. Bayart comptent arriver à une solution par les moyens comme ceux qui sont mis en jeu, nous croyons qu'ils se trompent grossièrement.

On ne connaît toujours pas les Fameuses concessions consenties par les patrons très chrétiens.

Il ne faut pas demander combien elles doivent être avantageuses pour les ouvriers puisqu'on n'ose rien nous les publier.

Les sympathies du public se font de jour en jour plus vives à l'endroit des ouvriers et l'opinion publique s'indigne des pitoyables procédés employés pour les vaincre dans leur héroïque résistance.

Chronique Locale

ROUBAIX

Dans la police

Par arrêté de M. le maître de Roubaix, M. Prouvost, sous-inspecteur de la police en tenue est nommé inspecteur en remplacement de M. Dupeux, admis à la retraite.

M. Lepan, brigadier de police en tenue est nommé sous-inspecteur en remplacement de M. Prouvost, promu inspecteur.

Dans Pootroi

Par arrêté préfectoral, M. L..., préposé d'octroi de 4re classe, a été remis préposé de 2e classe, pour faute grave dans le service.

M. L..., est un de ces employés qui n'ont pas reçu de gratification municipale à l'occasion de la nouvelle année, en faveur desquels tous les organes réactionnaires ont « hurlé ».

La peine disciplinaire dont M. L... a été l'objet, alors qu'il aurait dû être révoqué, justifie amplement la suppression de toute gratification.

Service médical scolaire

Hier, a eu lieu à la mairie, à cinq heures, sous la présidence de M. le docteur Derville, la réunion trimestrielle des médecins-inspecteurs des écoles publiques. Cette réunion a pris fin vers 6 heures.

Etrange suicide d'une fillette de 11 ans

Hier, nous avons relaté dans quelles conditions étranges la jeune Madeleine Callens avait été trouvée pendue dans la cour de la maison portant le numéro 58 de la rue de Béthune, habitée par M. Jules Doperchin, chez lequel elle était servante.

L'enquête a confirmé nos suppositions. Madeleine Callens a été victime de son imprudence.

Ses funérailles auront lieu à l'Hôtel-Dieu aujourd'hui à trois heures.

Accidents du travail

Chez M. Valentin Roussel, rue de la Paix, Mme Gaillet Adèle, 45 ans, demeurant rue des Parvenus, 7, ayant eu le doigt pris entre le peigne et le cylindre d'un bobineur, il en est résulté une plaie contuse du dos de l'annulaire gauche.

— Chez M. Paul Lamarque, 31, rue St-André, M. Cagnon Jean, 14 ans, apprenti, demeurant Grande Rue, cour Lefebvre, 4, en voulant allumer une lampe à pétrole à bruler les peintures, s'est brûlé au soignet gauche.

— M. Alphonse Dupuichaume, 45, garçon brasseur, chez M. Duthoit, brasseur, rue de l'Avenir 5, demeurant rue du